

- Commission Régionale de l'Arbitrage -
Réunion Mailing
Procès Verbal n° 6

Ont participé : Mme BRASSART, MM. Philippe BOMBART, AIMAR, BOURLAND, DANZ, DESANTE, JANNOT, MARTIN, MERESSE, MOKHTARI, TOUSART, VASSE, GENDRE, BLONDEL,

✕ Rattrapage Tests physiques des arbitres de Ligue :

- La C.R.A valide les tests de l'ensemble des arbitres suivants :

ARE	Régional 1	Régional 2	Régional 3	Candidat JAL
DOR QUIEVREUX	DESSERT THIBAUT	DUFEU OUABEL LAUNAY	ANTON BACQUET BARBIER D'EXPORT EL GUADARI NOUI PERNET	ROUMIEUX
A R1 A R2	JAL	Espoirs	Candidats R3	Candidats A R2
AULU DERUELLE	BOCQUEL BOUQUERELLE GUILLE HOET MONVOISIN MOREL	GALINIER MARTIN VITOUX	DESMARCHELIER MAILLE	VIVOT

✕ Situation de M. Gaëtan DESSON, Espoirs, en début de saison 2018/2019 :

- Considérant que M. DESSON s'est régulièrement présenté et a participé au rattrapage des tests physiques organisés par la C.R.A,
- Considérant qu'il a échoué lors de l'épreuve dite « Vitesse », constate que M. DESSON est en situation de 1^{er} échec pour la 2^{ème} session de tests physiques de début de saison,

✕ Situation de M. Mathieu DETREZ, Cdt R3, en début de saison 2018/2019 :

- Considérant que M. DETREZ s'est régulièrement présenté et a participé aux tests physiques organisés par la C.R.A,
- Considérant qu'il a échoué lors de l'épreuve dite « TAISA », constate que M. DETREZ est en situation de 1^{er} échec pour la 2^{ème} session de tests physiques de début de saison,

✘ Situation des arbitres n'ayant pas participé pour blessure (ou autre), au rattrapage de test des arbitres régionaux sont remis à disposition de leur C.D.A jusqu'à la prochaine date de rattrapage des tests physiques (sous réserve de passage et de réussite) :

Cap'FFF	Régional 1	Régional 2	Régional 3	A R1 A R2	JAL	Rég. Fém. – Féminines Passerelles
MALLET	POLART CAROUGE RINGEVAL PECQUEUX	REDJIMI PERSICHETTI	MOREAU PENO	BOULET COUNE	DUPONT MAGNIER	NEVEJANS PEZET

Tour de table. Questions diverses. Prochaine réunion

✘ Le présent PV est validé par mailing le 10 octobre 2018.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France)

**Le Secrétaire de la C.R.A,
Jérôme MARTIN**

**Le Président de la C.R.A,
Philippe BOMBART**